

---

M. C [REDACTED]  
Rapporteur public

---

Le Tribunal administratif de Montreuil,

Le magistrat désigné,

---

Audience du [REDACTED]  
Lecture du [REDACTED] novembre 2016

---

[REDACTED]

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 25 février 2016, [REDACTED]  
représentée par Me Josseaume, demande au tribunal :

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Les décisions du ministre de l'intérieur portant retrait de points affectés au permis de conduire de [REDACTED] à la suite des infractions commises les 7 février 2013 (un point), 14 mars 2013 (un point), 20 avril 2013 (trois points) et 18 mai 2013 (trois points) sont annulées, ensemble la décision 48 SI du 29 janvier 2016.